

qu'il a finalement arrêtées en décembre. Au cours de quelques séances, il a discuté des dispositions préliminaires à l'égard des traités avec l'Autriche et l'Allemagne. Cela fait, il a décidé que les suppléants spéciaux entendraient les exposés relatifs à ces traités. Lors de la réunion des suppléants spéciaux à Londres, le Canada a soumis la thèse dont a donné lecture à la Chambre, le 30 janvier, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent), thèse qui a reçu un appui unanime. Mis au fait de la thèse canadienne, les suppléants spéciaux n'ont pu s'entendre, comme on le sait, sur l'attitude à prendre, disant qu'ils ne pouvaient rien décider, faute d'accord. Le conseil des ministres des Affaires étrangères en sera donc saisi à sa réunion de Moscou. Il l'étudiera et conviendra, j'en suis sûr, de dispositions satisfaisantes pour le Canada et les autres pays dans le même cas. Ce sera la reconnaissance de notre droit de travailler de concert avec eux dans l'élaboration des grandes lignes du traité de paix. On reconnaîtra aussi que, grâce à notre situation, nous pouvons contribuer de façon utile à cette noble tâche.

Ce n'est pas pour établir notre statut en qualité de nation que nous nous intéressons à cette question. Notre statut ne dépend d'aucun conseil de ministres des Affaires étrangères. Ce statut, nous l'avons gagné et c'est un fait établi pour toujours. Il s'agit plutôt d'un mode de procédure, d'une marche à suivre qui revêt à nos yeux une importance vitale. Nous pensons de la sorte, parce que nous avons la conviction de contribuer efficacement à réaliser ce que tous les peuples ont en vue, à savoir que ceux qui ont remporté la victoire ont droit de dire ce que doivent contenir les traités de paix. Nous pouvons poser nous-mêmes les assises de la paix comme premier fondement d'un monde meilleur, monde que nous avons désiré, auquel nous avons travaillé, pour lequel nous avons lutté et que nous pouvons dorénavant avoir.

M. ROCH PINARD (Chambly-Rouville) : Je félicite sincèrement le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) de l'excellent discours qu'il a prononcé cet après-midi. Il nous a ainsi donné une idée de la part qu'il a prise aux conférences internationales. Je désire également féliciter les autres honorables députés qui ont participé au débat.

Etant donné que nous discutons présentement des affaires internationales, et par le fait même les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans signaler certaines lacunes essentielles qui, à cause de leur gravité, peuvent compromettre, à mon sens, et dans une large mesure, les efforts collectifs des nations

de bonne volonté qui cherchent à améliorer les relations internationales et à établir une paix durable.

S'il est vrai que, durant le dernier conflit, les nations démocratiques, auxquelles nous avons été heureux et fiers de nous unir, ont participé aux aléas communs d'une guerre totale, s'il est vrai que le droit était de notre côté, il faut également reconnaître que nous avons le devoir de travailler, de concert avec elles, au rétablissement de la paix avec nos ennemis. Même si tous conviennent que les nations victorieuses avaient le droit pour elles, ne foulons pas ce droit aux pieds maintenant, parce que nos adversaires feraient de ce geste leur principal argument et y trouveraient une bonne raison pour refuser d'accepter des conditions de paix telles qu'aucune nation victorieuse n'a jamais acquis le droit d'imposer à un peuple vaincu.

Nous avons eu connaissance des réactions de la nation italienne et même de son gouvernement instable, lors de la signature du traité de paix avec l'Italie. Il y a eu des signes de mécontentement et d'énergiques protestations de la part de ce pays, à qui l'on ne croyait pas qu'il puisse même rester la force de protester, tant il avait souffert et souffre encore. Le gouvernement de ce pays a hésité à signer un traité dont les articles correspondent en somme à l'asservissement complet de la nation. Ne peut-on prétendre que le traité de paix avec l'Italie, auquel le Canada n'a pu participer autant qu'il l'eût souhaité, renferme déjà le germe d'une révolution? N'at-on pas perdu de vue que ce pays surpeuplé, qui n'a pas les ressources voulues pour assurer à sa population une subsistance convenable, a absolument besoin de ressources supplémentaires et des avantages que lui procureraient des débouchés mondiaux?

Je ne soutiendrai pas qu'il eût fallu rétablir l'empire italien, mais je crois que le reste du monde devrait fournir à cette nation, qui a toujours été à l'avant-garde de la culture et de la civilisation, les moyens de se subvenir. Comme toute autre nation, victorieuse ou vaincue, l'Italie a droit aux libertés fondamentales qui lui permettront de survivre dans la dignité indispensable à tout pays libre.

La publication des conditions du traité de paix avec l'Italie, ainsi que la réaction du peuple italien, comportent un grave avertissement dont nous pourrions tenir compte en préparant et en discutant des traités comme ceux dont il a été question cet après-midi, le traité avec l'Allemagne et le traité avec l'Autriche.

J'approuve le geste de notre Gouvernement qui a refusé de ratifier les traités avec l'Autriche et l'Allemagne sans avoir eu l'occasion